

TROPHEE MARTEL PÊCHE—CARP SPIRIT



Du 14 au 17 juin 2018

Trophée adulte sur la rivière Sioule
160€ par équipe
220€ par équipe sponsorisée

Clôture des inscriptions le 31 mai 2018

Contact
Martel Pêche
03500 St Pourçain sur Sioule

Programme de la manifestation

Jeudi 14 juin

- 7h00: Accueil des équipes, et contrôle des cartes de pêche.
A l'Espace Communautaire rue JEAN JAURES
- 7h30: Tirage au sort des postes.
- De 8h00 à 10h00: Installation sur les postes.
- 10h00: Début de compétition.

Vendredi 15 juin

Samedi 16 juin

Pêche non stop

Dimanche 17 juin

- 10h00: Fin de compétition.
- 12h00: Annonce du classement.
- 12h30: Vin d'honneur.
- 12h45: Repas de clôture.

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante

Martel Pêche
7 Route de Varennes
03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
04 70 45 53 21

Règlement

- Tous les participants doivent être titulaires de la carte de pêche valide pour l'année 2017.
- L'équipe est composée de 2 compétiteurs.
- 6 cannes par équipe de 2 pêcheurs
- Toute équipe peut être sponsorisée et être identifiée en tant que telle si elle s'est acquittée des droits.
- Tout comportement irrespectueux pourra entraîner l'exclusion définitive de l'équipe.**
- Tente camouflage obligatoire (vert, kaki...) **Bâche ou abri de fortune interdit.**
- Interdiction formelle de faire du bruit au bord de l'eau.
- Interdiction formelle de faire du feu.
- L'entrée dans l'eau est autorisée seulement à hauteur de botte.
- La présence d'au moins 1 des 2 compétiteurs est obligatoire sur le ring ou le poste de pêche.
- Les cannes seront obligatoirement à une distance minimum de **10m de l'axe de pêche.**
- La baignade est strictement interdite.
- Tout poisson ferré avant la fin de l'épreuve sera comptabilisé s'il est mis au sec dans les 15 mn qui suivent le signal d'arrêt.
- Seules seront validées les carpes (miroirs, communes, cuirs, koïs) et les amours (blancs ou argentés).
- Les engins radiocommandés et canon à bouillette sont interdits.
- La pêche au swing feeder, swing tip et quiver tip est interdite.
- Les plombs à ailette et plombs percés de rivière sont autorisés (avec amorce autour).
- Les back leads sont autorisés, mais à tout moment les commissaires pourront demander leur retrait pour vérifier les axes de pêche (si des axes sont déterminés).
- Un hameçon simple par ligne.
- Les esches vivantes, mortes ou desséchées et amorces animales vivantes ou mortes, les produits d'origine métallique sont interdits.
- L'utilisation comme appât, des œufs de poissons, naturels, frais, de conserve ou mélangés à une composition d'appâts ou artificiels est strictement interdits.
- Il est strictement interdit de jeter dans l'eau des produits et appâts en vue d'enivrer le poisson.
- Les matelas de réception et les sacs de conservation sont obligatoires, leurs tailles et leurs qualités doivent assurer la sécurité du poisson.
- Un minimum de 5 sacs de conservation sera obligatoire par équipes.**
- Le sac ne devra contenir qu'un seul poisson.
- L'organisation se réserve le droit d'interrompre la manifestation si elle juge que la sécurité des pêcheurs est risquée.
- Les postes se devront d'être propres et ordonnés pendant toute la durée de l'épreuve.**
- Tout pêcheur troublant le bon déroulement de l'épreuve entraînera la disqualification de l'équipe.**
- L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos de la manifestation.
- Tout désistement après le 31 mai 2017 ne pourra donner lieu au remboursement de l'inscription.
- Le choix des équipes appartient à l'organisation et se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers.
- Le classement sera effectué selon le poids total de l'équipe. En cas d'égalité ce sera la moyenne de poids qui départagera et si toujours une égalité persiste ce sera le plus gros poisson pris.

NOUS FAISONS APPEL A L'ESPRIT ET A L'ETHIQUE DES PECHEURS DE CARPE POUR LE RESPECT DU REGLEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES AUTRES PECHEURS ET SURTOUT DU POISSON.

Les cartes de pêche seront contrôlées avant le début de l'épreuve.

En fin de rencontre, laissez votre emplacement propre, ramenez vos sacs poubelles

L'organisation

Martel Pêche

Carp spirit

FICHE D'INSCRIPTION
TROPHEE MARTEL PÊCHE—CARP SPIRIT
ADULTE

A renvoyer avec votre règlement à :

MARTEL PÊCHE
7 Route de Varennes
03500 ST POURCAIN SUR SIOULE

SPONSOR :

CAPITAINE

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tel fixe : **Portable :**

Email :

EQUIPIER

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tel fixe : **Portable :**

Email :

Je soussigné..... capitaine de l'équipe déclare accepter en leurs entiers le règlement sportif régissant la compétition, et je m'engage à m'y conformer.

Je joins un règlement de 160€ correspondant à l'inscription de mon équipe non sponsorisée

Je joins un règlement de 220€ correspondant à l'inscription de mon équipe sponsorisée
Date et Signature

* Chèques libellés à l'ordre de **MARTEL PECHE**